

# Journée ESR à Montpellier



Mercredi 26 février 2020, les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) de l'UNSA Education sont venus rencontrer les collègues de Montpellier. Nous avons été reçus par le président de l'université Philippe Augé et le directeur général des services Romain Jacquet. Lors de cette entrevue nous avons abordé les questions d'actualités locale et nationale.

Sur le plan local le Président nous a présenté l'état

d'avancement de la constitution d'un établissement expérimental, nous lui avons rappelé notre attachement à ce que les personnels élus soient majoritaires dans les instances. Ce point ne devrait pas poser de problème. Nous lui avons également dit que nous étions favorables à ce que les établissements expérimentaux n'aient qu'un seul Comité Technique. En effet, pour nous c'est l'unicité de cette instance commune aux composantes et établissements-composantes, qui permet la constitution d'un véritable établissement unique.

Sur le plan national, nous avons échangé sur quelques-uns des aspects connus de la Loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche. Les chaires de professeurs juniors ne sont pas une véritable nouveauté. En effet, nous avons connu ce type de poste (tenure-track ou chaires d'excellence) dont il conviendrait d'abord de faire un bilan. Par ailleurs, les chefs d'établissement ne pourront pas s'engager à gager un poste de Pr ou DR pour titulariser un professeur junior. Nous avons aussi évoqué le projet de CDI de projet scientifique pointant un risque juridique. Comment au moment où l'établissement estimera que le projet de recherche auquel le poste est rattaché prend fin être sûr que sous une autre forme, dans un autre laboratoire de l'université, ... un projet analogue se poursuit permettant à la personne en CDI de projet d'aller devant les tribunaux.

Nous avons rencontré ensuite des collègues enseignants-chercheurs et BIATSS, ce fut l'occasion d'échanges par centre d'intérêts. Encore sur la LPPR présentant nos positions : nous sommes pour une loi de programmation pour peu qu'elle ne mette pas à mal les statuts des personnels et apporte des moyens pérennes permettant aux établissements d'assurer sereinement leurs missions. Nous ne sommes pas pour autant opposés à ce qu'une partie des projets de recherches soit pilotée par des appels d'offres si à côté de cela les moyens récurrents sont suffisants. Les appels « blancs » de l'ANR peuvent être des

opportunités pour développer de nouveaux projets partenariaux plutôt que concurrentiels.

Un temps a été consacré également à une rencontre avec nos collègues du CROUS de Montpellier.

Tout d'abord, il y a eu une réunion avec les personnels administratifs, ITRF et ouvriers. Cela a permis de faire le point sur les dossiers d'actualité et de répondre aux questions intéressant nos collègues, notamment la réforme des retraites mais aussi le RIFSEEP et l'action sociale dans les CROUS. Ce dernier point lié à une circulaire de la présidente du CNOUS suscite interrogations et inquiétudes. Nous avons réaffirmé qu'avec nos représentant.e.s tant au CT commun qu'au CA du CNOUS mais aussi au CT de chaque CROUS nous serions attentifs à ce que l'action sociale ne soit pas « sacrifiée ».

Une délégation a ensuite été reçue par Monsieur Richter directeur général du CROUS et Madame Racine directrice adjointe. Lors de cette audience de plus d'une heure, nous avons échangé notamment sur l'action sociale mais aussi le temps de travail, le RIFSEEP et la fonctionnarisation des personnels ouvriers. Nous avons rappelé la place des syndicats de l'UNSA dans le réseau et notre volonté d'être au service de l'étudiant. Cette audience s'est déroulée dans un climat constructif, Monsieur Richter soulignant le dialogue qu'il poursuit avec nos représentants locaux tant au niveau de l'AENES que des personnels ouvriers et ITRF.

Philippe Mesnier – A&I-UNSA

Martine Samama – UNSA ITRF-BI-0

Jean-Pascal Simon – SUPR'RECHERCHE UNSA